



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 décembre 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) : Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. GREMILLON Maurice

Absent(s) : M. MONToux François

Excusé(s) : Mme BEZELGA Monique, M. ROGEON Dany

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Serge

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 21 novembre 2018.

2018-081 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA TOUCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise ARLAUD IRIBARREN TP d'un montant de 18 479,99 € H.T. soit 22 175,99 € T.T.C. pour la réalisation d'un réseau d'eaux usées dans le bas du lotissement pour raccordement de ces 4 parcelles.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents y afférent.

2018-082 TARIF EXCEPTIONNEL DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prolonger le tarif exceptionnel de 16,67 € H.T. soit 20,00 € T.T.C. la journée de location de la salle des associations, pour des personnes ou entreprises souhaitant réaliser des ventes de produits ou des réunions professionnelles, des organismes ou collectivités, jusqu'au 31 décembre 2019.

2018-083 SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2019 POUR L'ASSOCIATION ACCORD'D'VOUS

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2019, à savoir :
10 mois à 130,00€/mois soit 1 300,00 € T.T.C. réparti en 3 échéances :

- 1^{er} trimestre : 390,00 € T.T.C.
- 2^{ème} trimestre : 390,00 € T.T.C.
- 2^{ème} semestre (4 mois) : 520,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de RECONDUIRE la convention d'utilisation proposée pour l'Association ACCORD'D'VOUS,
- d'ADOPTER le tarif spécifique ci-dessus pour cette Association.

2018-084 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES D'HIVER 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	FUTUROSCOPE	19,00 €
	Patinoire	5,30 €

2018-085 BUDGET DE LA COMMUNE – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 4 sur le budget de la commune de l'exercice 2018, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
21318 /040 - autres bâtiments publics	1 301,67 €	021/021 – virement de la section de fonctionnement	1 301,67 €
TOTAL DEPENSES	1 301,67 €	TOTAL DES RECETTES	1 301,67 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023/023 – virement à la section d'investissement	1 301,67 €	722/042 – immobilisations corporelles	1 301,67 €
TOTAL DEPENSES	1 301,67 €	TOTAL DES RECETTES	1 301,67 €

2018-086 BUDGET DU COMMERCE – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget du commerce de l'exercice 2018, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6032/60 – variation des stocks des autres approvisionnements	7 057,60€	7018/70 – autres marchandises	2 012,89 €
65888/65 – charges diverses de gestion courante	5 044,71 €	7788/77 – produits exceptionnels divers	5 044,71 €
6156/61 – maintenance	- 3000,00 €		
60632/60 – fournitures de petit équipement	- 2 044,71 €		
TOTAL DEPENSES	7 057,60 €	TOTAL DES RECETTES	7 057,60 €

2018-087 SALON DE COIFFURE : FIXATION DU LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le loyer à 354,83 € H.T. à compter du 1^{er} janvier 2019,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

2018-088 AVIS SUR LA VENTE DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX INDIVIDUELS APPARTENANT A LA SA D'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de 6 logements locatifs sociaux individuels situés sur la commune d'Aslonnes au 1, 2, 3, 4, 5 et 7 rue Paul Préaux, par son propriétaire, la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement.

2018-089 MOTION DU BARREAU DE POITIERS SUR LE PROJET DE LOI JUSTICE 2018-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 voix contre, vote la motion du barreau de Poitiers sur le projet de loi sur la justice 2018-2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète, relatif à l'illégalité des délibérations prises par les conseils municipaux sur le refus d'installation des compteurs Linky sur leur territoire,
- apporte des précisions et informations sur le départ des gérants du commerce « Le Petit Aslonnes »,
- informe l'assemblée de la problématique sur le traitement des déchets dans un proche avenir et le coût qui en résultera,
- sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur l'organisation de la cérémonie des Vœux fixée le 18 janvier 2019 à 18 h dans la salle des fêtes de la commune,
- propose de fixer les dates des futures séances de l'assemblée pour l'année 2019. Le Conseil Municipal retient les dates suivantes : les lundis 21 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre, à 20 h 00.

Fait à ASLONNES, le 18 décembre 2018
Le Maire,
Roland BOUCHET

